

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 3 MARS 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 3 mars 2026, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Monsieur Christian Charette, maire
 Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, conseiller Siège numéro 1
 Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
 Madame Annik Carle, conseillère Siège numéro 4
 Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5
 Madame Annie Rinfret, conseillère Siège numéro 6

Est absente : Madame Marjolaine Poudrier, conseillère Siège numéro 2

Les membres présents forment le quorum.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil municipal le 27 février 2026 dans les délais légaux prévus par le Code municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance

60-2026

La séance de la réunion extraordinaire du mardi 3 mars 2026 est ouverte à 19h02 par Monsieur Christian Charette, maire de Saint-Léon-le-Grand. Mme Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire. Il est proposé par Madame Annie Rinfret, appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

2. Adoption de l'ordre du jour

61-2026

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Annik Carle et il est résolu que le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté;

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Embauche – Journalier aux travaux publics
- 4.- Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no. 2026-02
- 5.- Période de questions
- 6.- Clôture de la séance

3. Embauche – Journalier aux travaux publics

62-2026 CONSIDÉRANT qu'un poste de journalier aux travaux publics est disponible;
CONSIDÉRANT qu'une personne a été rencontrée afin de combler ledit poste;
CONSIDÉRANT que la personne rencontrée est un ancien employé et mentionne vouloir revenir travailler à la municipalité;
CONSIDÉRANT que la directrice générale et le directeur des travaux publics recommande les services de Monsieur Christian Germain qui a déjà été à l'emploi de la municipalité par le passé;
PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, appuyée par Madame Annie Rinfret et il est résolu que le conseil municipal engage Monsieur Christian Germain comme journalier aux travaux publics selon les conditions d'embauche établies par le conseil.

Monsieur le maire demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

4. Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no. 2026-02

63-2026 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel appuyé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte l'entente numéro 2026-02 établissant les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2026.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

5. Période de questions

6. Clôture de la séance

64-2026 L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond propose, appuyé par Madame Annik Carle et il est résolu de clôturer la séance à 19h05.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Christian Charette, maire de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Maire